

7. S I T Z U N G

des

S C H W E I Z E R I S C H E N B U N D E S R A T E S.

Dienstag, den 26. Januar 1904, vormittags 9 Uhr.

Präsidium : Hr. Bundespräsident Comtesse.

Mitglieder: HH. Ruchet, Deucher, Zemp, Müller, Brenner & Forrer.

Aktuariat : HH. I. & II. Vizekanzler Schatzmann & Gigandet.

Das Protokoll der 6. Sitzung vom 22. Januar wird verlesen und genehmigt.

D e p a r t e m e n t a l - V o r t r ä g e.

Politisches Departement.

Gotthardbahn.

3 6 2

La réponse à faire par le Président de la Confédération à la demande des Ministres d'Allemagne et d'Italie concernant un remboursement éventuel, en cas de rachat, des subventions accordées à l'entreprise du Gotthard est formulée dans les termes suivants :

" Le Conseil fédéral, à la suite d'un nouvel examen des conventions du 15 octobre 1869, 28 octobre 1871 et 12 mars 1878 et de tous les actes se rapportant à l'entreprise du chemin de fer du Gotthard, a été confirmé dans l'opinion que la Confédération n'a, dans le cas de rachat, aucune obligation de rembourser, en tout ou en partie, les subventions qui ont été accordées à l'entreprise tant par l'Allemagne et l'Italie que par les cantons et communes suisses et il sera dans le cas de contester toute revendication qui serait formulée dans ce sens."

Protokollauszug ans Politische Departement (Chef und Departement), an das Eisenbahndepartement (Chef und Departement), sowie an Herrn Bundesrat Ruchet (als Mitglied der Delegation für die Eisenbahnrückkaufsfrage).

